



Que doit on payer à l'entrée dans un nouveau logement?

Par **BurgerQuizz**, le **19/11/2008** à **17:50**

Bonjour,

Nous sommes sur le point de signer un nouveau bail pour un changement de location, nous allons dans une maison neuve.

Nous aimerions savoir ce qu'il y a réellement à payer le premier mois :

- Il y a le dépôt de garantie (un mois de loyer)
- Et le mois de loyer en cours ou le mois de loyer en cours + un autre d'avance?

Merci de votre aide.

Par **domi**, le **19/11/2008** à **21:04**

bonsoir , en principe vous aurez à régler : 1 mois de caution , le loyer en cours .si vous passez par agence , il y a bien entendu les frais d'agence et les frais d'établissement du bail . Domi

Par **BurgerQuizz**, le **20/11/2008** à **08:08**

Je vous remercie domi de votre réponse.

Bonne journée.